



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/09/2023  
Reçu en préfecture le 21/09/2023  
Publié le  
ID : 033-253306617-20230912-2023\_51-DE



Séance du 12 septembre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 12 septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/09/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX		Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC		Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT		Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	EX	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	EX	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	EX	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD		Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER (démissionnaire depuis le 07.03.23)		Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU		Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	EX			Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	

		Madame POIRIER		Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Titulaires		Suppléants		Reçu en préfecture le 21/09/2023 Publié le
CDC Isle Double Landais				EX Monsieur DUBAU 
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		ID : 033-253306617-20230912-2023_51-DE
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL		

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Madame Brigitte POIRIER, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye représentée par Monsieur Philippe DUBEAU,  
Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais représentée par Madame Martine LECOULEUX,  
Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Délégué titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye,  
Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidents du Smicval et Délégué titulaire de la CALI,  
Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,  
Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de CDC de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Louis CAVALIÉRO, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.

Invités présents :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2023, 29 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION n° 2023-51

**Objet :** Complément aux délibérations n° 2019-66, 2019-74, 2020-17, 2021-23 et 2021-56 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée

**Rapporteur :** Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	29
Nombre de procurations	04
Nombre de votants	33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-44 du 30 avril 2019 adoptant la stratégie politique du SMICVAL 2020-2030 : IMPACT,

Vu la délibération n°2019-54 du 26 juin 2019 portant interdiction des plastiques à usage unique dans l'activité et le fonctionnement du SMICVAL,

Vu la délibération n° 2019-55 du 26 juin 2019 portant accompagnement des communes du territoire du SMICVAL sur une démarche Zéro Waste,

Vu la délibération n°2019-58 du 26 juin 2019 portant possibilité d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'accompagnement des communes du territoire du SMICVAL s'engageant dans une démarche Zéro Waste,

Vu la délibération n°2019-66 du 25 septembre 2019 portant attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée,

Vu la délibération n° 2019-74 du 27 novembre 2019 portant complément à la délibération n° 2019-66 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée,

Vu la délibération n° 2020-17 du 04 mars 2020 portant complément aux délibérations n° 2019-66 et 2019-74 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée,

Vu la délibération n°2021-23 du 08 avril 2021 portant complément aux délibérations n° 2019-66, 2019-74 et 2020-17 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée,

Vu la délibération n°2021-56 du 16 novembre 2021 portant complément aux délibérations n°2019-66, 2019-74, 2020-17 et n°2021-23 concernant d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée.

Considérant que lors de l'assemblée du 26 juin 2019, le Comité Syndical a adopté la possibilité d'attribution d'une subvention aux communes qui s'engagent dans le programme « Ma commune Zero Waste », conformément à la charte d'engagement que le Smicval leur a proposée.

Considérant que les assemblées des 25 septembre 2019, 27 novembre 2019, 04 mars 2020, 08 avril 2021 et 16 novembre 2021 ont approuvé la liste, des communes bénéficiaires, proposée.

Considérant que, depuis, d'autres communes ont fait connaître leur engagement pour ce programme. Il convient donc d'en approuver la liste afin que celles-ci puissent également bénéficier de la subvention versée par le Smicval, à ce titre.

Considérant que la liste des communes supplémentaires qui ont fait un retour écrit confirmant leur engagement dans le programme, est présentée ci-dessous.

Communes	Population INSEE au 01/01/2021	Montant de la Subvention
Porchères	871	871 €
<b>TOTAL</b>	<b>871</b>	<b>871 €</b>

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter de verser la subvention à la commune listée ci-dessus, en complément des délibérations n° 2019-66, 2019-74, 2020-17, 2021-23 et 2021-56.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	33
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'accepter de verser la subvention à la commune visée ci-dessus, conformément à la délibération n°2019-58 et dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 12 septembre 2023

Le Président,  
Sylvain GUI

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie  
Date de signature : 20/09/2023  
Qualité : Parapheur Président SMICVAL

Publié le : 22.09.2023

Le Secrétaire de séance,  
Michel VACH

Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 19/09/2023  
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL